



## Communiqué de presse

Saint-Denis  
Le 30 août 2013

# Nouveau permis de conduire européen sécurisé le 16 septembre 2013

Un nouveau modèle de permis de conduire sécurisé au format d'une carte de crédit sera progressivement mis en circulation à partir du 16 septembre 2013. Son format est harmonisé pour tous les pays d'Europe.

Comme les autres titres sécurisés (carte d'identité, passeport), le nouveau permis de conduire est produit de manière centralisée. Dans la majorité des cas, les permis seront ensuite envoyés directement au domicile des titulaires (à l'exception des cas particuliers nécessitant une remise d'un titre au guichet par l'utilisateur ou dans le cas où la taxe régionale n'a pas encore été acquittée).



Ce nouveau mode de production implique d'adapter nos conditions d'instruction des demandes de permis. L'administration a anticipé cette réforme au cours de l'année 2013 mais il est probable que sa mise en œuvre implique un ralentissement temporaire dans le traitement des dossiers.

A partir du 2 septembre 2013, toutes les demandes déposées en préfecture permettront d'obtenir ce nouveau permis. Les usagers seront invités à remplir un formulaire de recueil complémentaire des données nécessaires à l'édition du titre de conduite au format de l'Union européenne (ce document est également disponible en téléchargement sur le site de la préfecture et doit impérativement être imprimé en couleur).

Les personnes ayant reçu un permis rose trois volets entre le 19 janvier 2013 et le 16 septembre 2013 verront leur titre prioritairement remplacé gratuitement en 2014. Ils seront informés par la préfecture des modalités d'échange.

Les titulaires d'un permis délivré avant le 19 janvier 2013 n'ont aucune démarche à faire pour l'instant et seront informés par la préfecture des modalités d'échange le moment venu. Ces permis, valides jusqu'au 19 janvier 2033, seront progressivement remplacés à partir de 2020.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

